

Communication des élus **Traid-Union** de septembre 2024

Point économique

La décroissance est toujours présente mais se fait moins sentir qu'au T1. Pour reprendre l'expression de la direction, "il faudra sans doute se battre pour faire zéro" car la décroissance risque cependant de se poursuivre sur S2. Pour rappel, sur S1 au niveau groupe, le CA était de 2 949M€ en croissance organique de 0,3%, avec un ROA de 285,3M€, taux de marge 9,7% en croissance de 0,9% par rapport à S1 2023. A mentionner un flux net de trésorerie de 44M€ au S1 2024 alors qu'il était de 102M€ au S1 2023. La volonté reste de servir les objectifs annoncés, bien qu'aucun ne soit sécurisé à ce stade.

Le marché est attentiste depuis juin et il n'y a pas de perspective de rebond pour le second semestre. Les dépenses discrétionnaires sont en baisse, les décisions client sont repoussées bien que le carnet de commandes soit rempli et le climat d'incertitude français ne contribue pas à favoriser la situation.

De bonnes nouvelles cependant en France, avec de nouveaux Centres de services gagnés pour SNCF, EDF et Banque Postale. Le secteur aéronautique, bien que ne connaissant pas de difficulté structurelle, voit la conjoncture impacter négativement le chiffre d'affaires. Transport et Défense tirent la croissance en France tandis qu'en Europe, ce sont la Scandinavie, l'Espagne et l'Italie.

Gardez vos ceintures attachées, la période de turbulences n'est pas terminée

Pour votre plus grand bien !

Comme vous le savez, la justice a invalidé les commissions (dont la CSSCT) qui avaient été constituées subséquentement aux élections professionnelles, car la représentativité syndicale ne respectait pas (et de loin !) les résultats obtenus pas chaque OS. **Pour rappel, la constitution des commissions permet au CSE d'avoir un fonctionnement nominal et est donc dans l'intérêt des salariés.**

Lors du CSE de juin, le CSE avait voté un accord de méthode sur la constitution des commissions et nous étions en bonne voie pour enfin reconstituer les commissions. Seulement voilà, les élus Solidaires/CGT ont décidé de ne pas respecter cet accord en sabordant à nouveau la désignation de la CSSCT. **C'est désormais clairement une manœuvre dilatoire potentiellement constitutive d'un délit d'entrave au bon fonctionnement du CSE.** Belle leçon de démocratie avec cette citation entendue en séance illustrant tout un état d'esprit : « on s'en fout, pas d'accord ! ». On pourrait aussi trouver d'autres formules : « Je respecte un accord seulement si j'y trouve mon intérêt », « Je fais ce que je dis et je dis ce que je veux » ou encore « La loi, c'est moi, puisque j'ai raison ! »

Les élus Traid-Union sont effarés de constater le décalage avec l'intérêt des salariés

Représentants du personnel : structure

Le CSE (comité social et économique) est une instance nationale de représentation du personnel composée de 35 élu(e)s titulaires et 35 suppléant(e)s. Le CSE est informé et consulté sur les questions relatives à l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise. Le CSE assure également la gestion des ASC (activités sociales et culturelles), voyages, billetteries, sorties, etc.

Le CSE désigne les commissions obligatoires et non obligatoires composées d'élus(e)s au CSE pour l'aider à remplir ses missions et, dans le meilleur des mondes, rendre les réunions plénières plus efficaces. La taille de notre entreprise et par conséquent la taille et le champ d'action de notre CSE rend nécessaire les commissions non obligatoires, parmi lesquelles les commissions ASC régionales ayant en charge les activités sociales et culturelles régionales. Ces commissions sont par défaut composées des élu(e)s CSE régionaux.

Les RP (représentants de proximité) sont désignés par le CSE et sont les relais du CSE sur le terrain. Ils peuvent demander à intégrer la commission ASC de leur région.

Pour des sujets liés à la stratégie d'entreprise, à l'économie ou encore à la politique sociale par exemple, le recours à un cabinet d'expert est souhaitable et apporte une vraie plus-value au CSE car ce sont des sujets très techniques pour lesquels une expertise est indispensable.

Les élus **Traid-Union** remarquent cependant que le CSE fait appel de plus en plus systématiquement à des cabinets d'experts, y compris pour des sujets moins prégnants et aussi pour des sujets relevant du périmètre des RP (enquête suite à accident par exemple), avec pour double conséquence la perte de capacité des élu(e)s du CSE à effectuer l'analyse par eux-mêmes et le dépouillement des RP de leurs rôles au profit du CSE.

Traid-Union souhaite un usage raisonné des expertises ainsi que le respect des rôles et missions des RP

Vos élus Traid-Union, toujours à l'écoute de vos attentes, de vos idées, de vos expériences dans des vies professionnelles antérieures, ont souhaité vous donner un moyen supplémentaire de vous exprimer au travers d'un tout nouveau FORUM ([ici](#)) qui nous permettra de remonter des propositions et des revendications à la Direction. Le premier thème porte sur votre vie quotidienne au travail (télétravail, locaux, formation, frais...)

